# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



according to WHMIS 2015 and ANSI Z400.1-2010

Primer K 200

#### Section 1. Identification

Identificateur de produit : Primer K 200 Code du produit : 135502

## Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées

Activators-Produits de traitement des surfaces

Données relatives au

fournisseur

: WEICON GmbH & Co. KG Königsberger Str. 255

48157 Münster Germany

Phone: +49 251 93220 Fax: +49(0)251 / 9322 - 244 Internet: www.weicon.de

Adresse courriel de la personne responsable de

cette FDS

: msds@weicon.de

#### **Contact national**

WEICON Canada Inc. 20 Steckle Place, Unit 20 Kitchener, Ontario N2E 2C3, CA

www.weicon.ca

E-mail: info@weicon.ca Telephone: +1-519-896-5252 Telefax: +1-519-896-5254

Numéro de téléphone à

: +1 866 928 0789 (24h - Toll free)

composer en cas d'urgence

TRANSPORT EMERGENCY CONTACT:+1 866 928 0789 ((24h - Toll free)

# Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets

narcotiques) - Catégorie 3

DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

#### Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement

Mentions de danger

: Danger

: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges. H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus.

Date de publication Date d'édition/Date de révision : 10/19/2022 : 9/16/2021 Version: 1.02 1/15

## Section 2. Identification des dangers

#### Conseils de prudence

**Prévention**: P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de

sécurité.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection

des yeux ou du visage.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P261 - Ne pas respirer les vapeurs.

P264 - Se laver soigneusement après manipulation.

Intervention : P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

P304 + P340, P312 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un

CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P301 + P310, P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de

ľeau

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à

l'eau.

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

**Stockage**: P405 - Garder sous clef.

P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de

manière étanche.

Élimination : P501 - Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur.

### Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
propan-2-ol	≥60 - ≤80	67-63-0
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	≥10 - ≤30	-
Tetraisopropoxytitanium	≥1 - ≤5	546-68-9
n-hexane	≥0.1 - ≤1	110-54-3

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Date d'édition/Date de révision : 10/19/2022 Date de publication : 9/16/2021 Version : 1.02 2/15 précédente

#### Section 4. Premiers soins

#### Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.

Inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau

: Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Ingestion

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas provoguer le vomissement. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

#### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

: Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation

Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer

somnolence ou des vertiges.

Contact avec la peau

: Provoque une irritation cutanée.

Ingestion

: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement

rougeur

Inhalation

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue étourdissements/vertiges

évanouissement poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Date d'édition/Date de révision : 10/19/2022 Date de publication : 9/16/2021 Version: 1.02 3/15

### Section 4. Premiers soins

Contact avec la peau

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

nausées ou vomissements

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant

: Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements particuliers

: Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

### Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

#### Moyens d'extinction

Agents extincteurs

appropriés

: Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO<sub>2</sub>, de l'eau vaporisée (brouillard) ou

de la mousse.

Agents extincteurs inappropriés

......

: NE PAS utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques du produit

: Liquide et vapeurs très inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure.

Produit de décomposition thermique dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxyde/oxydes de métal

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Date d'édition/Date de révision : 10/19/2022 Date de publication : 9/16/2021 Version : 1.02 4/15 précédente

# Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

# Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

# Intervenants en cas d'urgence

: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

# Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

#### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

#### Petit déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

### Section 7. Manutention et stockage

#### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

#### Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

# Conseils sur l'hygiène générale au travail

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Date d'édition/Date de révision : 10/19/2022 Date de publication : 9/16/2021 Version : 1.02 5/15 précédente

## Section 7. Manutention et stockage

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
propan-2-ol	CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).  15 min OEL: 984 mg/m³ 15 minutes.  8 hrs OEL: 200 ppm 8 heures.  15 min OEL: 492 mg/m³ 8 heures.  CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2021).  TWA: 200 ppm 8 heures.  STEL: 400 ppm 15 minutes.  CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019).  TWA: 200 ppm 8 heures.  STEL: 400 ppm 15 minutes.  CA Québec Provincial (Canada, 6/2021).  VEMP: 400 ppm 8 heures.  VEMP: 983 mg/m³ 8 heures.  VECD: 500 ppm 15 minutes.  VECD: 1230 mg/m³ 15 minutes.  CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).  STEL: 400 ppm 15 minutes.  TWA: 200 ppm 8 heures.
n-hexane	CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).  Absorbé par la peau.  8 hrs OEL: 50 ppm 8 heures.  8 hrs OEL: 176 mg/m³ 8 heures.  CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2021). Absorbé par la peau.  TWA: 20 ppm 8 heures.  CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019).  Absorbé par la peau.  TWA: 50 ppm 8 heures.  CA Québec Provincial (Canada, 6/2021).  Absorbé par la peau.  VEMP: 50 ppm 8 heures.  VEMP: 176 mg/m³ 8 heures.  CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). Absorbé par la peau.  STEL: 62.5 ppm 15 minutes.  TWA: 50 ppm 8 heures.

Date d'édition/Date de révision: 10/19/2022Date de publication précédente: 9/16/2021Version précédente: 1.026/15

# Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Contrôles d'ingénierie appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

# Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

#### Mesures de protection individuelle

#### Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

#### Protection oculaire/faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

#### Protection de la peau

#### **Protection des mains**

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Recommandé : 1 à 4 heures (temps de protection): caoutchouc nitrile ; 4 à 8 heures (temps de protection): Viton®/caoutchouc butyle

#### Protection du corps

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.

### Autre protection pour la

peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

#### **Protection respiratoire**

En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants. Recommandé : filtre contre les vapeurs organiques (type AX) et les particules

### Section 9. Propriétés physiques et chimiques

#### **Apparence**

État physique
Couleur
Incolore.
Odeur
Benzène.
Seuil olfactif
Non disponible.
pH
Non applicable.

Date d'édition/Date de révision : 10/19/2022 Date de publication : 9/16/2021 Version : 1.02 7/15 précédente

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Point de fusion et point de

congélation

: Non disponible.

Point d'ébullition, point

d'ébullition initial et plage

d'ébullition

: 60°C (140°F)

Point d'éclair : Vase clos: -30°C (-22°F)

Point d'inflammation : 200°C (392°F) Taux d'évaporation : Non disponible.

Inflammabilité : Très inflammable en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues,

étincelles et décharge statique et heat.

Le contenant peut exploser lors d'un feu ou lorsqu'il est chauffé.

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou

d'explosivité

: Seuil minimal: 1.1% Seuil maximal: 12%

Tension de vapeur : 24.6 kPa (184.52 mm Hg)

Densité de vapeur relative : Non disponible. Densité relative : Non disponible.

: 0.77 g/cm³ [20°C (68°F)] Densité

Solubilité

Non disponible.

Solubilité dans l'eau : Non disponible.

Miscible avec l'eau : Non.

Coefficient de partage n-

octanol/eau

: Non applicable.

Température d'auto-

inflammation

: Non applicable.

Température de décomposition

: Non disponible.

Viscosité : Dynamique (température ambiante): 2 mPa·s (2 cP) Cinématique (40°C (104°F)): <20 mm²/s (<20 cSt)

Temps d'écoulement

(ISO 2431)

: Non disponible.

Caractéristiques des particules

Taille médiane des

: Non applicable.

particules

#### Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses

inarédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne

pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les

exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

Matériaux incompatibles : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :

matières oxydantes

Date d'édition/Date de révision : 10/19/2022 Date de publication : 9/16/2021 Version: 1.02 8/15

### Section 10. Stabilité et réactivité

dangereux

Produits de décomposition : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

# Section 11. Données toxicologiques

#### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
propan-2-ol	DL50 Cutané	Lapin	12800 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5000 mg/kg	-
Tetraisopropoxytitanium	DL50 Orale	Rat	7460 uL/kg	-
n-hexane	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	48000 ppm	4 heures
	DL50 Orale	Rat	15840 mg/kg	-

#### Estimations de la toxicité aiguë

	Valeur ETA
Non disponible.	

#### **Irritation/Corrosion**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
propan-2-ol	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	10 mg	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 mg	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	100 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	500 mg	-
Tetraisopropoxytitanium	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 20 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
n-hexane	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	10 mg	-

#### **Sensibilisation**

Non disponible.

#### Mutagénicité

Non disponible.

#### Cancérogénicité

Non disponible.

#### **Classification**

Nom du produit ou de l'ingrédient	CIRC	NTP	ACGIH
propan-2-ol	3	-	A4

#### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

#### <u>Tératogénicité</u>

Date d'édition/Date de révision	: 10/19/2022	Date de publication	: 9/16/2021	<b>Version</b> : 1.02	9/15
		précédente			

### Section 11. Données toxicologiques

Non disponible.

#### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
propan-2-ol	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
Tetraisopropoxytitanium	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
n-hexane	Catégorie 3	-	Effets narcotiques

#### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
n-hexane	Catégorie 2	-	-

#### Risque d'absorption par aspiration

Nom	Résultat
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Tetraisopropoxytitanium	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
n-hexane	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Renseignements sur les

voies d'exposition

probables

: Non disponible.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

: Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation

: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer

somnolence ou des vertiges.

Contact avec la peau

: Provoque une irritation cutanée.

Ingestion

: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel

en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement rougeur

Inhalation

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue étourdissements/vertiges évanouissement

poids fœtal réduit augmentation de la mortalité fœtale

Contact avec la peau

malformations du squelette

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Date d'édition/Date de révision : 10/19/2022 Date de publication : 9/16/2021 Version : 1.02 10/15 précédente

....

# Section 11. Données toxicologiques

**Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

nausées ou vomissements

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

#### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### Exposition de courte durée

Effets immédiats

: Non disponible.

possibles

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats

: Non disponible.

possibles

Effets différés possibles : Non disponible.

#### Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Généralités: Aucun effet important ou danger critique connu.Cancérogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Mutagénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Tératogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Effets sur le: Aucun effet important ou danger critique connu.

développement

**Effets sur la fertilité** : Susceptible de nuire à la fertilité.

#### Valeurs numériques de toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/ kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
propan-2-ol	5000	12800	N/A	N/A	N/A
n-hexane	15840	N/A	48000	N/A	N/A

## Section 12. Données écologiques

#### **Toxicité**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
propan-2-ol	Aiguë CE50 7550 mg/l Eau douce Daphnie - Daphnia magna Néonate		48 heures
	Aiguë CL50 1400000 μg/l Eau de mer	Crustacés - Crangon crangon	48 heures
	Aiguë CL50 4200 mg/l Eau douce	Poisson - Rasbora heteromorpha	96 heures
n-hexane	Aiguë CL50 2500 μg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures

### Section 12. Données écologiques

#### Persistance et dégradation

Non disponible.

#### Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogKoe	FBC	Potentiel
propan-2-ol	0.05	-	faible
n-hexane	4	501.187	élevée

#### Mobilité dans le sol

Autres effets nocifs

Coefficient de répartition

: Non disponible.

sol/eau (Koc)

: Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD	Classification pour le DOT	IMDG	IATA
Numéro ONU	UN1993	UN1993	UN1993	UN1993
Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (propane-2-ol, Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane)	Flammable liquids, n.o. s. (propane-2-ol, Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (propane-2-ol, Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane)	Liquide inflammable, n. s.a. (propane-2-ol, Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane)
Classe de danger relative au transport	3	3	3	3
Groupe d'emballage	II	II	II	II

Date d'édition/Date de révision : 10/19/2022 Date de publication : 9/16/2021 Version : 1.02 12/15 précédente

## Section 14. Informations relatives au transport

Dangers	Non.	Non.	Non.	Non.
environnementaux			110	110111

#### **Autres informations**

Classification pour le TMD : Produit classé conformément aux sections suivantes de Transport des

marchandises dangereuses Règlements. 2.18-2.19 (Classe 3). Limite pour explosifs et indice des quantités limitées 1 Indice de véhicule routier ou ferroviaire de passagers 5

**Dispositions particulières** 16, 150

Classification pour le DOT : Quantité limitée Oui.

<u>Instructions de conditionnement</u> Exceptions: 150. Non vrac: 202. Vrac: 242. <u>Limitation de quantité</u> Voie aérienne [aéronef de passagers]/ferroviaire: 5 L.

Avion cargo: 60 L.

Dispositions particulières IB2, T7, TP1, TP8, TP28

**IMDG** : <u>Urgences</u> F-E, \_S-E

<u>Dispositions particulières</u> 274

**IATA** : <u>Limitation de quantité</u> Avion-passagers et avion-cargo: 5 L. Directives du

conditionnement 353. Avion-cargo uniquement: 60 L. Directives du

conditionnement 364. Quantités limitées - Avion-passagers: 1 L. Directives du

conditionnement Y341.

**Dispositions particulières** A3

Protections spéciales pour

l'utilisateur

: **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO

: Non disponible.

# Section 15. Informations sur la réglementation

#### Listes canadiennes

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés: alcool isopropylique

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)

: Aucun des composants n'est répertorié.

#### Réglementations Internationales

#### Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

#### Protocole de Montréal

Non inscrit.

#### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

#### Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

#### Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

#### Liste d'inventaire

Australie: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.Canada: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.Chine: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Date d'édition/Date de révision : 10/19/2022 Date de publication : 9/16/2021 Version : 1.02 13/15

# Section 15. Informations sur la réglementation

Union économique

eurasiatique

: Inventaire de la Fédération russe: Indéterminé.

: Inventaire du Japon (CSCL): Tous les composants sont répertoriés ou exclus. **Japon** 

Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé.

Nouvelle-Zélande : Indéterminé. : Indéterminé. **Philippines** République de Corée : Indéterminé. : Indéterminé. Taïwan Thaïlande : Indéterminé.

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus. **Turauie** 

États-Unis : Indéterminé. Viêt-Nam : Indéterminé.

#### Section 16. Autres informations

**Historique** 

Date d'impression Date d'édition/Date de

révision

Date de publication

précédente

: 9/16/2021

: 12/23/2022

: 10/19/2022

: 1.02

Version

Légende des abréviations : ETA = Estimation de la toxicité aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques

RPD = Règlement sur les produits dangereux IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution

maritime)

N/A = Non disponible

SGG = Groupe de séparation

NU = Nations Unies

#### Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2	Sur la base de données
	d'essais
IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2	Méthode de calcul
IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets	Méthode de calcul
narcotiques) - Catégorie 3	
DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1	Méthode de calcul

Références : Non disponible.

✓ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

#### Avis au lecteur

### **Section 16. Autres informations**

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/Date de révision : 10/19/2022 Date de publication : 9/16/2021 Version : 1.02 15/15 précédente